

Syngenta Canada inc.  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, ON N1G 4Z3

**En cas d'urgence, composer le  
1-800-327-8633 (FAST MED)**

Date d'établissement de la FTSS (A/M/J) : 2014-03-03

Remplace la FTSS datée du (A/M/J) : 2013-03-21

FTSS préparée par :

Service de réglementation et évaluation biologique  
Syngenta Canada inc.

**Pour de plus amples renseignements, composer le  
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)**

## SECTION – 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

**Nom du produit :** Herbicide TOUCHDOWN TOTAL®

Numéro de formule : A13013BR

**Numéro d'homologation :** 28072 (*Loi sur les produits antiparasitaires*)

**Catégorie chimique :** Herbicide, acide phosphonique

**Matière active (%) :** Glyphosate (36,8 %)

N° CAS : 70901-20-1

**Appellation chimique :** N-(phosphonométhyl) glycine, présent sous forme de sel de potassium.

**Utilisation du produit :** TOUCHDOWN TOTAL est un herbicide hydrosoluble utilisé pour la suppression non sélective des mauvaises herbes.

Pour plus de renseignements, voir l'étiquette du produit.

## SECTION – 2 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance	OSHA PEL	ACGIH TLV	Autres	NTP/CIRC/OSHA Cancérogène	SIMDUT†
Glyphosate (36,8 %)	Non établie	Non établie	Non établie	Non	Non établie

\*\*\* Limite d'exposition en milieu de travail de Syngenta (LEMT).

† Substance inscrite dans la liste de divulgation des ingrédients de la *Loi sur les produits dangereux*.

Les ingrédients non identifiés de façon précise sont de propriété exclusive ou sans danger. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

## SECTION – 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES

### Symptômes d'une exposition aiguë

Irrite légèrement les yeux et la peau.

### Produits de décomposition dangereux

De l'hydrogène inflammable peut se libérer au contact de métaux incompatibles. Voir « **Conditions à éviter** », section 10. Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques.

### Propriétés physiques

Aspect : Liquide brun clair.

Odeur : Douce.

### Risques inhabituels d'incendie, d'explosion et de réactivité

De l'hydrogène inflammable et explosif se libère au contact de métaux incompatibles (p. ex., acier galvanisé ou sans revêtement). Voir « **Conditions à éviter** », à la section 10. Peut se décomposer à des températures élevées et libérer des gaz toxiques. Ce produit se mélange à l'eau. L'eau utilisée pour combattre un incendie peut contaminer l'environnement.

## Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition pertinentes : Peau, yeux, bouche, poumons.

### SECTION – 4 : PREMIERS SOINS

**Si l'on soupçonne un empoisonnement, communiquer immédiatement avec le centre antipoison, le médecin ou l'hôpital le plus proche.** Avoir le contenant, l'étiquette ou la fiche technique santé-sécurité du produit en sa possession avant de communiquer avec Syngenta, un centre antipoison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter à un établissement de soins médicaux. Indiquer à la personne rejointe le nom complet du produit ainsi que le type d'exposition et sa durée. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés. Communiquer avec le service téléphonique d'urgence de Syngenta au [1-800-327-8633 (1-800-FASTMED)] pour obtenir de plus amples renseignements.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 à 20 minutes en tenant les paupières ouvertes. Au bout de 5 minutes, enlever les lentilles cornéennes, le cas échéant, puis continuer de rincer les yeux. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si l'irritation persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Enlever immédiatement les vêtements contaminés et bien laver la peau, les cheveux et les ongles avec de l'eau savonneuse. Rincer la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

**INHALATION :** Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle ne respire pas, appeler le 991 ou une ambulance, puis lui donner la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler Syngenta, un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement approprié.

**INGESTION :** En cas d'ingestion, communiquer immédiatement avec Syngenta, un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus proche pour obtenir des conseils sur le traitement approprié. Si la personne incommodée est consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne provoquer le vomissement que sur les directives d'un centre antipoison ou d'un médecin. Si la personne incommodée vomit, la faire pencher vers l'avant, la tête vers le bas, pour éviter que les vomissements pénètrent dans les voies respiratoires, puis lui faire rincer la bouche et boire de l'eau.

#### NOTES AU MÉDECIN :

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

#### CONDITIONS MÉDICALES QUI SERONT AGGRAVÉES :

Aucune connue.

### SECTION – 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Point d'éclair et méthode :** > 105 °C

**Limites supérieure et inférieure d'explosivité dans l'air :** Sans objet.

**Température d'auto-inflammation :** 490 °C.

**Inflammabilité :** Ininflammable.

**Produits de combustion dangereux :** Pendant un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion. Les produits de la décomposition thermique peuvent inclure du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des oxydes d'azote et de phosphore.

**Conditions favorables à l'inflammabilité :** De l'hydrogène inflammable et explosif peut se libérer lentement au contact de métaux incompatibles (p. ex., acier galvanisé ou sans revêtement). En cas d'exposition au feu, pulvériser de l'eau sur les contenants pour les refroidir.

**Agent extincteur :** Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre chimique, un agent extincteur au halon ou un brouillard d'eau (éviter d'utiliser un jet d'eau). Porter des vêtements protecteurs couvrant tout le corps et un appareil respiratoire autonome. Évacuer des lieux le personnel dont la présence n'est pas indispensable afin de prévenir l'exposition de ces personnes au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'accès aux immeubles, aux zones et à l'équipement contaminés jusqu'à ce qu'ils aient été décontaminés. L'eau de ruissellement peut causer des dommages à l'environnement. Contenir l'eau de ruissellement avec des digues temporaires, etc.

**Explosivité sous l'effet d'un choc mécanique :** Aucune connue.

**Explosivité sous l'effet d'une décharge statique :** Aucune connue.

## SECTION – 6 : MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions relatives au personnel :** S'assurer que tout le personnel participant au nettoyage du produit déversé respecte les bonnes pratiques d'hygiène au travail. Les petits déversements peuvent être nettoyés normalement. Porter des vêtements de protection appropriés ainsi que l'équipement et les vêtements décrits à la section 8 et/ou sur l'étiquette du produit.

**Marche à suivre en cas de rejet ou de déversement :** Contenir le déversement pour éviter que le produit ne se répande, qu'il contamine le sol, qu'il pénètre dans des conduites d'égout ou qu'il contamine un plan d'eau. Ramasser immédiatement les produits déversés en observant les précautions prescrites aux sections 7 et 8 et dans les « Conditions à éviter », à la section 10. Les grandes quantités de liquide déversées doivent être pompées ou mises à la pelle dans un contenant jetable **compatible**. Absorber le liquide restant ou les plus petites quantités déversées avec de l'argile, du sable ou de la vermiculite. Récupérer le matériau avec une pelle ou un balai puis le mettre dans un contenant d'élimination. Laver la surface contaminée avec de l'eau et un détergent. Récupérer le liquide de lavage avec le matériau absorbant, puis mettre dans un contenant d'élimination compatible. Les petites quantités de produit déversées sur le sol se décomposent naturellement. Cependant, si une grande quantité de produit est déversée sur le sol, enlever la couche de sol contaminée, puis mettre dans un contenant approprié. Une fois que le nettoyage est terminé et que tous les matériaux contaminés sont déposés dans le contenant, sceller celui-ci et en disposer de façon appropriée. Les déversements ou les rejets non maîtrisés dans des cours d'eau doivent être signalés à l'autorité de réglementation appropriée.

## SECTION – 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**Pratiques concernant la manutention :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Les solutions de pulvérisation ne doivent être mélangées, entreposées ou appliquées que dans des contenants faits de plastique, d'acier (avec revêtement intérieur en plastique), d'acier inoxydable ou de fibre de verre. **Le concentré et les solutions de pulvérisation ne doivent pas être entreposés dans des contenants d'acier galvanisé, d'acier au carbone ou d'acier sans revêtement ou d'aluminium.** Éviter de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition au produit. Après le travail, rincer ses gants puis enlever l'équipement de protection. Bien se laver les mains avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser; ne pas les laver avec les vêtements de la maison. Garder les contenants fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter que le produit, l'eau de lavage et de rinçage et des matériaux contaminés entrent en contact avec de l'eau; éviter également que des animaux, des oiseaux ou des personnes non autorisées entrent en contact avec le produit.

**Pratiques d'entreposage appropriées et exigences :** Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien aéré. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas exposer les contenants scellés à des températures supérieures à 40 °C. Garder à l'écart des autres produits afin d'éviter toute contamination croisée. Assurer la rotation des stocks. Ramasser immédiatement les produits déversés.

**Classification du Code national de prévention des incendies :** Sans objet.

## SECTION – 8 : PRÉVENTION DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

**Mesures de prévention de l'exposition, y compris les mesures techniques :** Ce produit est destiné à être utilisé à l'extérieur; aucune mesure technique n'est donc requise. Si la situation l'exige, cependant, s'assurer que l'on dispose sur les lieux de travail d'une ventilation, de moyens de confinement et de méthodes d'intervention qui permettront de maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la TLV. Les entrepôts, les aires de production, les terrains de stationnement et les installations de retenue des déchets doivent être pourvus des dispositifs de confinement appropriés pour prévenir la contamination du milieu environnant. Prévoir des douches et une aire de restauration séparées.

**LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES SUR LA PRÉVENTION DE L'EXPOSITION ET LA PROTECTION PERSONNELLE S'APPLIQUENT À LA FABRICATION, À LA FORMULATION, À L'EMBALLAGE ET À L'UTILISATION DE CE PRODUIT.**

**CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR LES APPLICATIONS COMMERCIALES ET/OU À LA FERME.**

### Équipement de protection personnelle pour chaque voie d'exposition

Généralités : Éviter d'inhaler les vapeurs ou les particules en suspension. Éviter les contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, d'appliquer des cosmétiques et de fumer.

**INGESTION :** Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer des cosmétiques dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

**YEUX :** Lorsqu'il y a possibilité de contact avec les yeux, utiliser des lunettes à coques à l'épreuve des produits chimiques. Les installations dans lesquelles ce produit est entreposé ou utilisé doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination.

**PEAU :** Lorsqu'il y a un risque de contact, porter des gants à l'épreuve des produits chimiques (en nitrile ou en butyle, p. ex.), une combinaison, des chaussettes et des bottes également à l'épreuve des produits chimiques. En cas d'exposition de la tête, porter un chapeau à l'épreuve des produits chimiques.

**INHALATION :** D'ordinaire, l'usage d'un appareil respiratoire n'est pas requis pour manipuler cette substance. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation par extraction à la source ou d'autres moyens techniques pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. Un appareil respiratoire combiné certifié par le NIOSH muni d'un filtre N, P, R ou HE et d'une cartouche pour vapeurs organiques peut être utilisé dans certaines circonstances lorsqu'on s'attend à ce que les concentrations atmosphériques dépassent les limites d'exposition (p. ex. déversements accidentels).

## SECTION – 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** Liquide jaune transparent.

**Type de formulation :** Solution concentrée.

**Odeur :** Douce.

**pH :** 4,6-5,3 (solution aqueuse à 1 % @ 25 °C).

**Tension de vapeur et température de référence :**  $< 1,8 \times 10^{-7}$  mmHg @ 25 °C (glyphosate acide).

**Densité de vapeur :** Sans objet.

**Point d'ébullition :** Sans objet.

**Point de fusion :** Sans objet.

**Point de congélation :** Sans objet.

**Densité :** 1,34 g/mL @ 20 °C.

**Taux d'évaporation :** Sans objet.

**Coefficient de répartition eau/huile :** Sans objet.

**Seuil olfactif :** Sans objet.

**Viscosité :** ~ 30 cps cP/s (ou mPas) @ 20 °C.

**Hydrosolubilité :** Miscible.

## SECTION – 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique :** Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.

**Conditions à éviter :** De l'hydrogène inflammable et explosif peut se libérer au contact de métaux incompatibles (p. ex., acier galvanisé ou sans revêtement). Le concentré ne doit pas être entreposé dans des contenants d'acier galvanisé, d'acier au carbone ou d'acier sans revêtement ou d'aluminium. Les solutions de pulvérisation ne doivent être mélangées, entreposées ou appliquées que dans des contenants faits de plastique, d'acier (avec revêtement intérieur en plastique), d'acier inoxydable ou de fibre de verre.

**Incompatibilité avec d'autres substances :** Voir « Conditions à éviter » ci-dessus.

**Produits de décomposition dangereux :** De l'hydrogène inflammable et explosif se libère au contact de métaux incompatibles (p. ex., acier galvanisé ou sans revêtement). Voir « Conditions à éviter » ci-dessus. Peut se décomposer à des températures élevées et former des gaz toxiques.

**Polymérisation dangereuse :** Aucune.

## SECTION – 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Études de toxicité aiguë/irritation (produit fini)

Ingestion :

Faible toxicité aiguë

Voie orale (DL<sub>50</sub> rat) :

> 5 000 mg/kg de poids vif

Peau :	Faible <u>toxicité aiguë</u> Voie cutanée (DL <sub>50</sub> rat) :	> 5 050 mg/kg de poids vif
Inhalation :	Faible <u>toxicité aiguë</u> Inhalation (CL <sub>50</sub> rat) :	> 5,08 mg/L air - 4 heures
Contact avec les yeux :	<u>Légèrement irritant (lapin)</u>	
Contact avec la peau :	<u>Légèrement irritant (lapin)</u>	
Sensibilisation cutanée :	<u>Non sensibilisant (cobaye)</u>	

### Neurotoxicité

Glyphosate technique : Aucun effet neurotoxique connu d'après les études réalisées chez des animaux.

### Effets sur la reproduction/le développement

Glyphosate technique : Aucun danger connu pour la reproduction ou le développement d'après les études réalisées chez des animaux.

### Études sur la toxicité chronique/subchronique

Glyphosate technique : Légère réduction du gain de poids chez les rongeurs avec les doses élevées.

### Potentiel cancérogène

Glyphosate technique : Non cancérogène d'après les études réalisées chez des animaux.

### Autres données sur la toxicité

Aucune.

### Toxicité des autres composants

Les résultats des tests sur la toxicité aiguë du produit fini mentionnés à la section 11 ci-devant tiennent compte de tout risque aigu associé aux « autres composants » de la formulation.

**Autres substances affichant des effets toxiques synergétiques avec ce produit :** Aucune connue.

### Organes cibles

#### Matière active

Glyphosate technique : Yeux, peau.

#### Matières inertes

Sans objet.

## SECTION – 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Sommaire des effets

TOUCHDOWN TOTAL est un herbicide que l'on pulvérise en solution aqueuse pour supprimer les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. La matière active, le glyphosate, est hautement toxique pour les plantes, mais comme aucun de ses emplois ne met en cause une application directe sur l'eau, elle ne pose qu'un faible risque pour les plantes aquatiques non ciblées. Les plantes terrestres non ciblées peuvent être endommagées par la dérive du brouillard de pulvérisation, mais il n'y a aucun risque pour les plantes lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Le glyphosate est de modérément à faiblement toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques (puce d'eau), les oiseaux et les insectes (abeilles).

### Toxicité écologique aiguë

Glyphosate technique (acide glyphosique)

Algues vertes, CEB<sub>50</sub>, 96 heures

17 ppm

Abeilles, CL<sub>50</sub>/CE<sub>50</sub> (contact)

>103 ug/abeille

Invertébrés (puce d'eau), CL<sub>50</sub>/CE<sub>50</sub>,

130 ppm

Poissons (truite), CL<sub>50</sub>/CE<sub>50</sub>, 96 heures

130 ppm

Poissons (crapet arlequin), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub> , 96 heures	47 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – colin de Virginie), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub>	> 5200 ppm
Oiseaux (alimentaire huit jours – canard colvert), CL <sub>50</sub> /CE <sub>50</sub>	> 5200 ppm

### Toxicité écologique chronique

Glyphosate technique (acide glyphosique)	
Invertébrés (puce d'eau), CSEO 21 jours	50,0 ppm
Poissons (truite), CSEO 95 jours	35,2 ppm

L'évaluation des risques chroniques posés par le glyphosate indique que l'exposition chronique entraîne un faible risque d'effets nocifs pour les oiseaux et les mammifères et aucun risque pour les invertébrés aquatiques.

### Devenir dans l'environnement

La matière active, le glyphosate, affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une faible mobilité dans le sol et une faible persistance dans le sol et dans l'eau. La demi-vie de dissipation est de 3 jours dans le sol. La dégradation est assurée principalement par les micro-organismes et la fixation des résidus.

## SECTION – 13 : ÉLIMINATION

**Élimination des déchets :** Ne pas réutiliser les contenants vides, à moins qu'ils ne soient conçus précisément à cette fin. Les contenants vides contiennent des résidus. Éliminer les contenants vides conformément aux règlements locaux. Consulter le ministère provincial de l'Environnement pour obtenir des conseils sur l'élimination des résidus. Les déchets industriels et commerciaux ne peuvent être apportés qu'à des installations autorisées. Les déchets expédiés doivent être bien emballés et étiquetés correctement. On ne peut utiliser que les services de transporteurs autorisés, et les documents appropriés doivent accompagner le chargement.

## SECTION – 14 : DONNÉES SUR LE TRANSPORT

### Données sur le transport, telles que la classification pour l'expédition :

CLASSIFICATION EN VERTU DE LA *LOI SUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES* –  
ROUTE/VOIE FERRÉE.  
Non réglementé.

## SECTION – 15 : DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

### Classification SIMDUT du produit : Exempté

Cette FTSS a été préparée conformément aux exigences du SIMDUT; les données sont toutefois présentées sous 16 rubriques.

Numéro d'homologation en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* : 28072

## SECTION – 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre informatif sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée, et Syngenta ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche technique santé-sécurité est valable pour trois ans. Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, ne requiert pas de FTSS aux termes du SIMDUT. La présente FTSS fait état des risques et dangers associés aux divers ingrédients entrant dans la composition du produit. Lire la FTSS en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.

Préparé par : Syngenta Canada inc.  
1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682)

Syngenta croit que les renseignements et recommandations fournis dans la présente fiche (y compris les données et les énoncés) sont exacts au moment de sa préparation. AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS POUR LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU TOUTE AUTRE GARANTIE N'EST OFFERTE AU SUJET DE L'INFORMATION CONTENUE DANS CETTE FICHE. Les

renseignements fournis concernent spécifiquement le produit désigné et pourraient ne pas être valides lorsque ce produit est utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans un quelconque procédé de traitement. En outre, comme les conditions et les méthodes d'emploi de ce produit et de l'information contenue dans cette fiche échappent à l'autorité de Syngenta, Syngenta ne peut être tenue responsable des résultats obtenus ou découlant de l'utilisation du produit ou de la fiabilité de cette information.

TOUCHDOWN TOTAL<sup>®</sup> est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.